



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 6/2025 du 31 octobre 2025 relatif au

BUDGET 2026

et a décidé

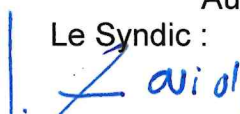
1. d'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 qui se présente comme suit :

➤ Revenus	CHF 24'134'086.00
➤ Charges	<u>CHF 24'026'859.00</u>
➤ Bénéfice	CHF 107'226.97

Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 160 al 2c de la LEDP.

Leysin, le 12 décembre 2025

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
	
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin

